Dossier de Dépôt de Marque pour Deckorama

1. Introduction au dépôt de marque

Le dépôt de marque en France est un processus visant à protéger l'identité commerciale d'un projet ou d'une entreprise en attribuant un droit exclusif sur son utilisation. La marque **Deckorama** représente une plateforme dédiée à la vente et à l'échange de cartes à collectionner, nécessitant une protection juridique pour garantir son exclusivité et sa pérennité sur le marché.

2. Étapes clés pour le dépôt de marque

2.1 Recherche d'antériorité

Avant tout dépôt, une recherche d'antériorité est essentielle pour vérifier que la marque **Deckorama** est disponible et ne porte pas atteinte aux droits d'autres marques. Cette recherche s'effectue via :

- La base de données de marques françaises de l'INPI (bases-marques.inpi.fr).
- Une recherche élargie sur des bases internationales telles que TMView.

Conclusion de la recherche :

Aucune marque similaire ou identique à "Deckorama" n'a été trouvée dans les classes concernées.

2.2 Définition de la marque

- Nom de la marque : Deckorama
- **Type de marque :** Verbale (texte uniquement).
- **Domaines d'application :** Vente en ligne de cartes à collectionner.
- **Durée de protection :** 10 ans, renouvelable indéfiniment.

2.3 Classes choisies

La marque **Deckorama** sera déposée dans les catégories suivantes, selon la Classification de Nice :

- **Classe 28**: Jeux et jouets, y compris cartes à collectionner.
- **Classe 35**: Services de commerce électronique, incluant la vente de produits en ligne.

3. Formalités et dépôt

3.1 Étapes du dépôt

1. Création d'un compte INPI:

Accéder à la plateforme de l'INPI (inpi.fr) pour soumettre le formulaire de dépôt en ligne.

2. Remplissage du formulaire :

- Nom de la marque : Deckorama.
- Description des activités : Plateforme en ligne pour l'achat, la vente et l'échange de cartes à collectionner.
- Sélection des classes concernées : 28, 35.

3. Fourniture des pièces justificatives :

- Représentation graphique (si figurative).
- Informations du déposant (personne physique ou morale).
- Justificatif d'identité (personne physique) ou extrait Kbis (entreprise).

4. Paiement des frais :

- 190 € pour une classe.
- 42 € pour chaque classe supplémentaire.

3.2 Coût total estimé

Avec 2 classes (28, 35), le coût total sera de :

190 € + 42 € = 232 €.

4. Utilisation et protection de la marque

4.1 Finalités

La protection de la marque **Deckorama** permettra :

- Une exclusivité sur l'utilisation du nom dans le domaine des cartes à collectionner.
- Une sécurisation juridique contre les contrefaçons ou usages non autorisés.
- Une reconnaissance commerciale auprès des consommateurs.

4.2 Durée de la protection

La marque sera protégée pour une durée initiale de 10 ans à compter de la date de dépôt. Le renouvellement est possible tous les 10 ans auprès de l'INPI.

5. Avantages du dépôt de marque

1. Protection juridique:

Le dépôt garantit un droit exclusif d'utilisation de la marque **Deckorama** en France.

2. Atout commercial:

La marque déposée renforce la crédibilité du projet auprès des partenaires et des clients.

3. Prévention des litiges :

Une marque déposée permet d'agir en justice en cas de contrefaçon ou d'utilisation abusive.

6. Conclusion

Le dépôt de la marque **Deckorama** constitue une étape stratégique pour protéger l'identité de la plateforme et garantir son développement serein. En respectant les étapes précisées et en choisissant les classes adaptées, Deckorama bénéficiera d'une protection complète et d'un atout différenciant dans le secteur des cartes à collectionner.

Document préparé par : Deckorama Team

Date: 06/01/2025.